



Publié sur le site nternet de la Commune le 13 mars 2026

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2026 A 18H30  
LISTE DES DELIBERATIONS**

Toutes les délibérations ont été approuvées.

<b>N° DE DELIBERATION</b>	<b>OBJET</b>	<b>APPROBATION / REJET</b>
DEL2026_3CCAS	Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget du CCAS	Approbation Unanimité
DEL2026_4CCAS	Affectation des résultats définitifs de clôture 2025 sur le budget 2026 du CCAS	Approbation Unanimité
DEL2026_5CCAS	Vote du budget primitif - Année 2026 – CCAS	Approbation Unanimité

# Commune de Mours Saint Eusèbe

## CCAS

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2026\_3CCAS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 11 mars 2026

*Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires*

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 06 mars 2026, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

**Présents** : MM. BARNERON Séverine, GIOVANNONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane, SGRO Fabienne.

**Absents excusés** : MM. AVRIL Jérôme, CHOPIN Marie-Thérèse, CHORIER Jean-Luc, GUICHARD Valérie, KHELIFA Eddy, VALETTE Véronique.

**Ont donné pouvoir** : Mme GUICHARD Valérie a donné pouvoir à Mme SGRO Fabienne.

**Nombre de membres présents** : 7

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget du CCAS**

Rapporteur : Monsieur le Président

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Ce que le CFU apporte :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le levier d'un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun. Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Mairie de Mours Saint Eusèbe - B.P n° 1 - 26540 Mours Saint Eusèbe  
Tel : 04 75 02 17 73 Fax : 04 75 71 03 22 email : [mairie@mourssainteusebe.fr](mailto:mairie@mourssainteusebe.fr)  
Site internet : [mourssainteusebe.fr](http://mourssainteusebe.fr)

Folio 2026\_3

Le CFU 2025 du budget du CCAS fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Section d'investissement		Section de fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		14 349.61 €		5 635.00 €	0.00 €	19 984.61 €
Opérations de l'exercice 2025	0.00 €	600.72 €	110 483.79 €	109 871.53 €	110 483.79 €	110 472.25 €
<b>Totaux</b>	<b>0.00 €</b>	<b>14 950.33 €</b>	<b>110 483.79 €</b>	<b>115 506.53 €</b>	<b>110 483.79 €</b>	<b>130 456.86 €</b>
Résultats de clôture 2025		14 950.33 €		5 022.74 €	0.00 €	19 973.07 €
				<b>Solde résultats</b>		<b>19 973.07 €</b>
<b>Totaux Cumulés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>14 950.33 €</b>	<b>110 483.79 €</b>	<b>115 506.53 €</b>	<b>110 483.79 €</b>	<b>130 456.86 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>14 950.33 €</b>		<b>5 022.74 €</b>		<b>19 973.07 €</b>

Sous la Présidence de Mme GUICHARD Suzanne et en l'absence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS de Mours Saint Eusèbe :

Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget du CCAS qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil d'Administration soussignés.  
Extrait certifié conforme.

Fait à Mours-Saint-Eusèbe,  
Le Président du CCAS

Dominique MOMBARD



**État des Contrôles du Compte Financier**

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
Reçu en préfecture le 13/03/2026  
Publié le 13/03/2026  
ID : 026-262600208-20260311-DEL2026\_CCAS-BF

EXPÉDIENT  
2025

SLOA



SLOW

## ARRETE ET SIGNATURES

MOURS ST EUSEBE - C.C.A.S

06/03/2026 11:09 Page 1 / 2

### Présentation

Présenté par le Président,  
A Mours-Saint-Eusèbe, le 11/03/2026  
Le Président

### Votes

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de suffrages exprimés : 6 + 1 pouvoir

### Délibération

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.  
A Mours-Saint-Eusèbe, le 11/03/2026

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

Les membres du Conseil d'administration,

Date de convocation : 06/03/2026

Signataire



AVRIL Jérôme

BARNERON Séverine

CHOPIN Marie-Thérèse

CHORIER Jean-Luc

GIOVANNONE Marie-Ange

GRAILLAT Colette

GUICHARD Suzanne

GUICHARD Valérie

KHELIFA Eddy

ROUX Josiane

SGRO Fabienne

VALETTE Véronique

**ARRETE ET SIGNATURES**

**MOURS ST EUSEBE - C.C.A.S**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
Reçu en préfecture le 13/03/2026  
Publié le 13/03/2026  
ID : 026-262600208-20260311-DEL2026\_CCAS-BF



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A , le .....

# Commune de Mours Saint Eusèbe

## CCAS

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2026\_4CCAS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 11 mars 2026

*Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires*

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 06 mars 2026, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

**Présents** : MM. BARNERON Séverine, GIOVANNONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane, SGRO Fabienne.

**Absents excusés** : MM. AVRIL Jérôme, CHOPIN Marie-Thérèse, CHORIER Jean-Luc, GUICHARD Valérie, KHELIFA Eddy, VALETTE Véronique.

**Ont donné pouvoir** : Mme GUICHARD Valérie a donné pouvoir à Mme SGRO Fabienne.

**Nombre de membres présents** : 7

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Affectation des résultats définitifs de clôture 2025 sur le budget 2026 du CCAS**

Rapporteur : Monsieur le Président

Considérant que les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2025 pour le budget du CCAS sont les suivants :

	Résultat CA 2024	Virement à la section d'Investiss.	Résultats Exercice 2025 Budget CCAS	Résultat de clôture de l'exercice 2025	Chiffres Affectation des résultats
Investissement	14 349.61 €		600.72 €	14 950.33 €	14 950.33 €
Fonctionnement	5 635.00 €		-612.26 €	5 022.74 €	5 022.74 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget du CCAS, sur l'exercice 2026, de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget Primitif (c/1068)	0.00 €



<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		<b>0.00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>5 022.74 €</b>
<b>Total affecté au c/1068 :</b>		<b>0.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>0.00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		<b>0.00 €</b>

Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de clôture telle que définie ci-dessus au budget 2026 du CCAS.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil d'Administration soussignés.  
Extrait certifié conforme.

Fait à Mours-Saint-Eusèbe,  
Le Président du CCAS



Dominique MOMBARD

# Commune de Mours Saint Eusèbe

## CCAS

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2026\_5CCAS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 11 mars 2026

*Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires*

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 06 mars 2026, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

**Présents** : MM. BARNERON Séverine, GIOVANNONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane, SGRO Fabienne.

**Absents excusés** : MM. AVRIL Jérôme, CHOPIN Marie-Thérèse, CHORIER Jean-Luc, GUICHARD Valérie, KHELIFA Eddy, VALETTE Véronique.

**Ont donné pouvoir** : Mme GUICHARD Valérie a donné pouvoir à Mme SGRO Fabienne.

**Nombre de membres présents** : 7

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Vote du budget primitif - Année 2026 – CCAS**

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif pour l'année 2026.

Le budget primitif 2026 du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	118 222.74 €	15 545.31 €
RECETTES	118 222.74 €	15 545.31 €

Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2026 du CCAS, tel que présenté ci-dessus, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 118 222.74 € en section de fonctionnement et à la somme de 15 545.31 € en section d'investissement ;
- **PRECISE** que la participation de la Commune au budget du CCAS pour l'année 2026 s'élève à 30 000 €.

N° DEL2026\_5CCAS (suite)  
Séance du 11 mars 2026

Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
Reçu en préfecture le 13/03/2026  
Publié le 13/03/2026  
ID : 026-262600208-20260311-DEL2026\_5CCAS-BF

SLO

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil d'Administration soussignés.  
Extrait certifié conforme.

Fait à Mours-Saint-Eusèbe,  
Le Président du CCAS



Dominique MOMBARD

S'LOW

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7 + 1 pour voir

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0



Date de convocation : 06/03/2026

Présenté par Le Président (1),

A Mours-Saint-Eusèbe, le 11/03/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration(2), réunie en session Ordinaire

A Mours-Saint-Eusèbe, le 11/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3).

AVRIL Jérôme	
BARNERON Séverine	
CHOPIN Marie-Thérèse	
CHORIER Jean-Luc	
GIOVANNONE Marie-Ange	
GRAILLAT Colette	
GUICHARD Suzanne	
GUICHARD Valérie	
KHELIFA Eddy	
ROUX Josiane	
SGRO Fabienne	
VALETTE Véronique	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Mours-Saint-Eusèbe, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.